

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSIEU**

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	09
- Votants	12
- Absents/excusés	03

Date de convocation :
25/10/2021

**Délibération n°
DEL2021 0035**

OBJET :

**Tarifs cantine
garderie pour les
enfants bénéficiant
d'un PAI (Projet
d'Accueil
Individualisé)**

Page n°1/2

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-
Préfecture le

Publié ou notifié le

Le 29 octobre deux mille vingt-et-un, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEU, convoqué le vingt-cinq octobre deux mille vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roland BESSON, Maire.

Pierre LEBRES a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BALAYE Daniel, BESSON Roland, DA COSTA DE ABREU Antonio, DE BACCO Christian, FLAYAC Christophe, GUILLEMOT Sylvie, LEBRES Pierre, MOUSSEFF Christian, VIORNERY Séverine

Absents : BERTRAND Stéphanie, BOUILHOL Norbert, JAILLETTE Capucine
Excusés :

Pouvoirs donnés : PRIEUR Sylvain à MOUSSEFF Christian, GAUTIER Emmanuelle à VIORNERY Séverine, PERNOUD Etienne à FLAYAC Christophe

Le Quorum est atteint.

* * * * *

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un complément doit être apporté aux tarifs cantine garderie votés lors du Conseil Municipal du 12/07/2021 pour répondre notamment aux particularités des familles dont un enfant bénéficie d'un PAI (projet d'Accueil individualisé) qu'il soit effectif ou en cours (par mesure de précaution en cas d'allergie ou de problème de santé interfèrent avec le service, temps que le PAI n'est pas mis en place).

Il est à noter que le règlement prévoit la facturation ponctuelle pour des enfants n'ayant pas été inscrits dans les temps.

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer deux activités supplémentaires avec une tarification adaptée pour chacune et ouvertes en abonnement uniquement aux enfants concernés, à savoir :

- **Concernant la cantine :** le repas peut être apporté par la famille (en respectant la chaîne du froid, dans un sac isotherme). Dans ce cas, la tarification, comme le prévoit le règlement, correspond à 2h de garderie en fonction du coefficient familial (soit 4 tickets de garderie en prépaiement)
- **Concernant la tranche horaire du goûter de 16h30 à 17h :** l'enfant apportant son goûter, il bénéficie du service de garderie uniquement.

Pour mémoire, les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 12/07/2021 :

Cantine	
(par repas)	
Tarifs enfants	Tarifs adultes
4.50€	6.50€

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	09
- Votants	12
- Absents/excusés	03

Date de convocation :
25/10/2021

**Délibération n°
DEL2021 0035**

OBJET :

**Tarifs cantine
garderie pour les
enfants bénéficiant
d'un PAI (Projet
d'Accueil
Individualisé)**

Page n°2/2

Garderie périscolaire

(par demi-heure, en fonction du QF de la famille)

0 à 699	700 à 799	800 à 899	900 à 999	1000 à 1099	1100 à 1199	1200 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1499	1500 et +
0.60€	0.70 €	0.80 €	0.90 €	1.00 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €	1.40 €	1.50€
Tranche horaire 16h30-17h : le tarif du goûter sera facturé 0,70 €									

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adaptation des tarifs votés à la particularité des familles dont l'enfant bénéficie d'un PAI et assimilé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

- **APPROUVE** l'adaptation des tarifs votés à la particularité des familles dont l'enfant bénéficie d'un PAI et assimilé.
- **DIT** que l'adaptation des tarifs sera immédiate.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Roland BESSON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-
Préfecture le

Publié ou notifié le